

1.100 Exploitation minière dans le bassin versant de la rivière Fly en Papouasie-Nouvelle-Guinée

SACHANT que l'Assemblée générale de l'UICN, à ses 18e et 19e sessions, a adopté les Recommandations 18.63 et 19.79 visant à atténuer et à résoudre les graves problèmes écologiques, sociaux et sanitaires associés à la mine de Ok Tedi;

NOTANT que la Recommandation 18.21 de la 18e session engage tous les gouvernements à veiller à ce que les pratiques environnementales des entreprises ne soient nulle part moins rigoureuses que celles qu'elles appliquent dans leur pays de constitution;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION l'accord conclut entre BHP, le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les propriétaires fonciers affectés par la mine de Ok Tedi, qui prévoit que BHP versera une compensation à ces propriétaires pour les impacts écologiques et sociaux causés par les activités de la mine et construira des installations de traitement des déchets pour prévenir l'aggravation de la dévastation de la rivière Fly et de son voisinage;

RÉAFFIRMANT sa préoccupation quant aux pratiques minières non durables adoptées dans cette région;

SOUSCRIVANT aux appels lancés aux sociétés multinationales pour les engager à respecter les normes environnementales applicables dans leur pays de constitution;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. PRIE INSTAMMENT BHP, Ok Tedi Mining Limited et le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée d'adopter des normes aussi élevées que possible lors de la conception et de la construction des installations de traitement des déchets proposées, et de garantir une consultation pleine et entière du public à tous les stades de conception, de construction et de mise en service.
2. ENGAGE BHP et Ok Tedi Mining Limited à rendre publique toutes les données dont ils disposent concernant les effets de la mine sur l'environnement.
3. PRIE le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée de veiller à ce que la conception, la construction et la mise en route des installations de traitement des déchets proposées fassent l'objet d'un audit écologique indépendant, effectué par un groupe d'experts international reconnu en la matière.
4. PRIE le Directeur général de prendre contact avec le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, BHP et Ok Tedi pour les prier de parvenir, dans les plus brefs délais, à un accord sur les mesures susmentionnées et de leur offrir, dans la limite des ressources disponibles, de faciliter l'audit recommandé.

Note. Cette Recommandation a été adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, Etat membre de l'UICN, a fait savoir qu'elle n'avait pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'y aurait pas participé. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, Etats membres de l'UICN, ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.